

RCS : VALENCIENNES

Code greffe : 5906

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VALENCIENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00287

Numéro SIREN : 811 184 282

Nom ou dénomination : 2I ELEC PRO

Ce dépôt a été enregistré le 27/07/2022 sous le numéro de dépôt 3957

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
21 ELEC PRO 160 AVENUE DE CONDE 59300 VALENCIENNES			
SIRET	8 1 1 1 8 4 2 8 2 0 0 0 1 0	Mél :	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET	
-------	--

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Travaux d'installation électrique dans tous locaux	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31 %	Bénéfice imposable à 28 %	Déficit	42 366
	Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %			
	PV à long terme imposables à 19 %	Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies* Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies-0 A*

Entreprise nouvelle, art. 44 *septies* Zone franche d'activité, art. 44 *quaterdecies* Zone de restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 *sexdecies* Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 *octies A* Autres dispositifs

Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies*

Société d'investissement immobilier cotée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater W*

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 *quinquies C-1-1*), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom / Adresse	
N°	

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies C-1-2*), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Nom / Adresse	
N°	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
ENTITE	
Tél:	Tél:
OGA/OMGA	Identité du déclarant:
Visueur conventionné (Cocher la case correspondante)	Date: 30042022 Lieu: VALENCIENNES
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Qualité et nom du signataire:
N° d'agrément du CGA/OMGA/visueur conventionné	Signature:
Examen de conformité fiscale (ECF) <input type="checkbox"/> prestataire :	

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS			
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾			c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾			e
			f
			g
			h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾			i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8	

J DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION	
REMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter

Désignation de l'entreprise <u>2I ELEC PRO</u> Néant <input type="checkbox"/> *																							
Adresse de l'entreprise <u>160 AVENUE DE CONDE 59300 VALENCIENNES</u>																							
SIRET <table border="1" style="display:inline-table; border-collapse: collapse; text-align:center;"> <tr><td>8</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>8</td><td>4</td><td>2</td><td>8</td><td>2</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>0</td></tr> </table>										8	1	1	1	8	4	2	8	2	0	0	0	1	0
8	1	1	1	8	4	2	8	2	0	0	0	1	0										
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1, 2</u> Durée de l'exercice précédent * <u>1, 2</u>																							
Exercice N clos le <u>31/12/2021</u>																							
ACTIF					Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3														
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012																	
		Autres *		014		016																	
	Immobilisations corporelles *			028	6 325	030	4 962	1 363															
	Immobilisations financières * (1)			040	5 046	042		5 046															
Total I (5)				044	11 371	048	4 962	6 409															
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *			050		052																
		Marchandises *			060		062																
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066																	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070																	
		Autres * (3)		072	34 409	074		34 409															
	Valeurs mobilières de placement			080		082																	
	Disponibilités			084	107 991	086		107 991															
	Charges constatées d'avance *			092		094																	
Total II				096	142 400	098		142 400															
Total général (I+II)				110	153 771	112	4 962	148 809															
PASSIF								Exercice N 1	NET														
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *							120	4 000														
	Écarts de réévaluation							124															
	Réserve légale							126	178														
	Réserves réglementées *							130															
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *						131)	132														
	Report à nouveau							134	25 454														
	Résultat de l'exercice							136	(42 366)														
	Provisions réglementées							140															
Total I							142	(12 734)															
Provisions pour risques et charges							Total II		154														
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées							156															
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							164															
	Fournisseurs et comptes rattachés *							166	420														
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :						169	1 783)	172	161 124												
	Produits constatés d'avance							174															
Total III							176	161 544															
Total général (I + II + III)							180	148 809															
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	2 075															
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	4 250	442		444		446	4 250				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472	2 075	474		476	2 075				
Immobilisations financières		480	5 046	482		484		486	5 046				
TOTAL		490	9 296	492	2 075	494		496	11 371				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	4 250	532		534		536	4 250				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564	712	566	712				
TOTAL		570	4 250	572		574	712	576	4 962				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations		590	583	594	595				
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 2I ELEC PRO					Néant <input type="checkbox"/> *					
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646		
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666		
TOTAL		680		682		684		686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
		Dotations		Reprises						
Immob. incorporelles	700		705							
Terrains	710		715							
Constructions	720		725							
Inst. techniques mat. et outillage	730		735							
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745							
Matériel de transport	750		755							
Autres immobilisations corporelles	760		765							
TOTAL		770		775					780	
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995		
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)				996		
Nombres d'opérations sur l'exercice		982 ter								
Déficits imputés		983								
Déficits reportables		984								
Déficits de l'exercice		960		42		366				
Total des déficits restant à reporter		970		42		366				
IV DIVERS										
Primes et cotisations complémentaires facultatives							381			
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin					325					
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite					327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *							380			
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS					326					
N° du centre de gestion agréé							388			
Montant de la TVA collectée							374		33 039	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378		32 909	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: 21 ELEC PRO Néant *

Exercice ouvert le: ..01/01/2021.. et clos le:31/12/2021..... Données en nombre de mois 1 2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * : 376

 Dont apprentis 657

 Dont handicapés 651

Effectifs affectés à l'activité artisanale 861

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises 108 222 194

Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées 118

Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante 119

Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges 105

TOTAL 1 106 222 194

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) 115 32

Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation 143

Subventions d'exploitation reçues 113

Variation positive des stocks 111

Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée 116

Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation 153

TOTAL 2 144 32

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats 121 4 569

Variation négative des stocks 145

Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances 125 51 482

Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois 146 1 800

Taxes déductibles de la valeur ajoutée 133

Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) 148

Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée 128

Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois 135

Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante 150

TOTAL 3 152 57 851

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3) 137 164 375

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). 117 164 375

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case 020

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois) | 022 | Effectifs au sens de la CVAE * 023

Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI) | 026 |

Période de référence 024 / / 160 / /

Date de cessation / /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant *

Exercice clos le SIREN

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal Ville

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2021 - Etat préparatoire

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant *

N° de dépôt

Exercice clos le

SIREN

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal Ville

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>

SAGE Experts-comptables janvier 2021 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

Certifié conforme par le président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. B. M.', with a large, sweeping flourish underneath.

**PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE
D'APPROBATION DES COMPTES**

**SASU « 2I ELEC PRO »
Au capital de 4 000 euros
Siège social : 160 avenue de Condé 59 300 Valenciennes
RCS Valenciennes 811 184 282 00010**

*Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
du 24.06.2022*

*L'an deux mille vingt-deux,
Le vendredi 24 juin,
À 19h heures.*

L'actionnaire unique de la SASU « 2I ELEC PRO »
Société par Actions Simplifiée, Au capital de 4 000 euros, réparti en mille
(1000) actions de quatre euros (4 €), dont le siège social est au 160 avenue
de Condé 59 300 Valenciennes, RCS Valenciennes 811 184 282 00010, s'est
réuni audit siège.

L'assemblée est présidée par Monsieur AFHIM Abderrahim, en qualité de
Président.

Est présent :

- Monsieur AFHIM Abderrahim, né le 04 décembre 1978 à Béni Chiker Nador (Maroc), de nationalité Marocaine, demeurant au 30 Résidence Madelin rue A. Thierry 59600 Maubeuge, propriétaire de 1000 actions sur les 1000 de la SASU

Soit au total les actionnaires présents, totalisant 1000 actions sur les 1000 du capital.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée;

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- **Approbation des comptes au 31.12.2021 de la SASU**
- **Quitus et décharge donnés à Monsieur AFHIM Abderrahim en tant que président**

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société ;
- les comptes de résultats et annexe;
- Le bilan annuel
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;
- le rapport de gestion ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi.

Les actionnaires lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Première résolution

L'assemblée des associés, après avoir pris lecture du rapport de gestion, des comptes de résultats et du bilan avoir pris connaissance des comptes définitifs arrêtés le 31.12.2021, présentant **un résultat d'exploitation de - 42 366 €, un résultat comptable et Fiscal de - 42 366 €** approuve lesdits comptes.

AFFECTATION DES RESULTATS

L'affectation des résultats, conforme à la loi et aux statuts, est la suivante :

Le résultat - 42 366 € est affecté ainsi :

En report à nouveau

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'assemblée constate que le président n'a eu de rémunération pour cet exercice

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées, l'assemblée donne quitus au président pour sa gestion

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à Monsieur AFHIM Abderrahim pour accomplir les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.


Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président de séance.

Le Président
Mr AFHIM Abderrahim



RAPPORT DE GESTION **DE LA GERANCE**

SASU « 2I ELEC PRO »

Au capital de 4 000 euros

Siège social : 160 avenue de Condé 59 300 Valenciennes

RCS Valenciennes 811 184 282 00010

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 24.06.2022

L'an deux mille vingt-deux,

Le vendredi 24 juin,

À 19h heures.

L'actionnaire unique de la SASU « 2I ELEC PRO »

Société par Actions Simplifiée, Au capital de 4 000 euros, réparti en mille (1000) actions de quatre euros (4 €), dont le siège social est au 160 avenue de Condé 59 300 Valenciennes, RCS Valenciennes 811 184 282 00010, s'est réuni audit siège.

L'assemblée est présidée par Monsieur AFHIM Abderrahim, en qualité de Président.

Est présent :

- Monsieur AFHIM Abderrahim, né le 04 décembre 1978 à Béni Chiker Nador (Maroc), de nationalité Marocaine, demeurant au 30 Résidence Madelin rue A. Thierry 59600 Maubeuge, propriétaire de 1000 actions sur les 1000 de la SASU

Soit au total les actionnaires présents, totalisant 1000 actions sur les 1000 du capital.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- **Etablissement du rapport de gestion et approbation des comptes de l'exercice clos le 31.12.2021**

1) SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

Le chiffre d'affaire net hors taxes réalisé s'est élevé à 222 194 €, le résultat de l'exercice se traduit par un résultat d'exploitation de - 42 366 €, un résultat comptable et Fiscal de - 42 366 €.

Le compte fait apparaître pour les principaux postes :

- Total des produits d'exploitation :	222 226 €
- Total des charges d'exploitation :	264 593 €
- Total des produits financiers :	0 €
- Total des charges exceptionnelles :	0 €
- Total des produits exceptionnels :	0 €
- IS :	0 €

A la clôture de l'exercice, l'actif immobilisé brut s'élevait à 11 371 €.

2) ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Aucune activité n'a été exercée dans ce domaine

3) EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement

4) EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE

Un exercice marqué par une baisse du CA et un résultat déficitaire !

La crise du COVID a affecté notre résultat.

Un contrôle URAASF nous a plombé le résultat. Mais nous allons contester le résultat de ce contrôle car ce sont des taxations d'office !

Les effets de la crise dans ce secteur d'activité continuent à se faire sentir.

La concurrence des sociétés des anciens pays de l'Est continue de nous pénaliser avec les travailleurs détachés !

La frilosité des banques à accorder des prêts continue à pénaliser notre activité !

Un démarchage et une gestion rigoureuse nous permettra d'augmenter le CA !

5) CONVENTION VISEE A L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DU COMMERCE

En application des dispositions de l'art. L223-19 du Code du Commerce et de l'art.42-2 du décret du 23 mars 1967, il convient de relater les conventions qui devront être portées sur le registre des décisions des associés, en annexe au procès verbal :

-Aucune Convention conclue par les associés avec la société.

6) CHANGEMENT DE MODE DE PRESENTATION DES COMPTES OU DES METHODES D'EVALUATION

Aucun changement n'est à signaler.

7) AFFECTATION DES RESULTATS

L'affectation des résultats, conforme à la loi et aux statuts, est la suivante :

Le résultat - 42 366 € est affecté ainsi :

En report à nouveau

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président.

Le Président
Mr AFHIM Abderrahim

